

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Jérôme LOOSDREGT, Claude ORTOLLAND, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. André PLISSON à M. Roger COHARD
Mme Antoinette PALMER à M. Karim DALIBEY
Mme Nicole JOULIA à M. Philippe DALBON
Mme Stéphanie MENGOLLI à M. Jérôme LOOSDREGT
Mme Valérie GUGLIEMO-VIRET à Pierre BARUZZI

Secrétaire de séance : M. Jérôme LOOSDREGT

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 23 juin 2017	Vendredi 23 juin 2017	Jeudi 13 juillet 2017

3 – Demande de subvention SEDI – Rénovation du réseau d'éclairage public – Programme 2017

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, le programme 2017 comprend trois secteurs : rue de la Poste, rue des Forges et chemin des corvées.

Les mâts existants seront conservés et les anciennes lanternes seront remplacées par du matériel à leds permettant l'abaissement de puissance nocturne, l'extinction éventuelle et la détection.

Le Grésivaudan va lancer un appel à projets communaux pour la rénovation des installations d'éclairage public. La commune du Cheylas souhaite souscrire à cet appel à projet et présenter à ce titre son programme 2017.

Le budget prévisionnel s'élève à 50 482,00€ HT (Rue de la Poste : 7 404,00€ ; rue des Forges : 27 325,00€ ; chemin des Corvées : 15 753,00€) soit 60 578,40€ TTC.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet serait le suivant :

	PARTICIPATION EN %	MONTANT EN € HT	MONTANT EN € TTC
SEDI	20%	10 096,40€	12 115,68€
LE GRESIVAUDAN	50% maximum du restant à charge	20 192,80€	24 231,36€
LE CHEYLAS	50% minimum du restant à charge	20 192,80€	24 231,36€
TOTAL	100%	50 482,00€	60 578,40€

Il convient donc au Conseil Municipal d'approuver le programme 2017 de rénovation du réseau d'éclairage public et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du SEDI.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** du SÉDI (Syndicat des Énergies du Département de l'Isère) une participation financière pour cette opération,
- **CÉDE** au SÉDI les CEE (certificats d'économie d'énergie) générés par cette opération. En effet, le matériel installé répond aux critères d'efficacité énergétique et la cession des CEE permet de bénéficier d'une aide financière réévaluée.

Décision : Adopté à l'unanimité

